

Politique International

CheckNews Culture

Idées et Débats

Société Enquêtes

Environnement

Economie Lifestyle

Portraits Sports



Menu ☰



Se connecter

S'abonner à Libération

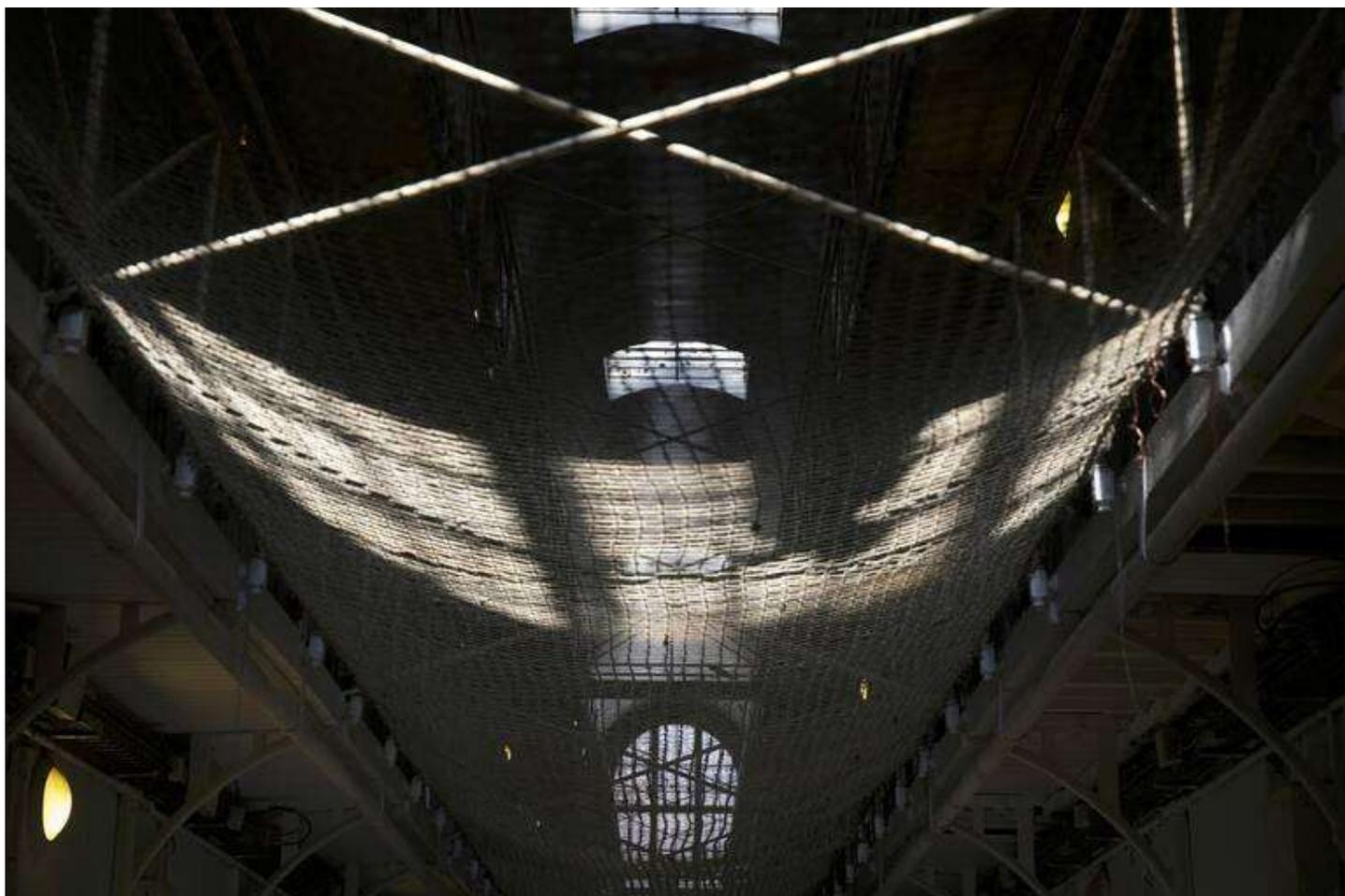


Accueil / Société

TRIBUNE

Les prisons font aussi partie de notre patrimoine

A l'occasion des Journées du patrimoine, des historiens et des architectes appellent dans Libération à la prise en compte du «patrimoine sombre».



A la prison de la Santé, à Paris, le 10 septembre. (Joël Saget. AFP)

par [Sonya Faure](#)

Faut-il raser les prisons ? Faut-il sauver «le patrimoine sombre» français, celui des maisons d'arrêt, des colonies pénitenciaires d'enfant, de tous les lieux d'enfermement ? A l'occasion des Journées du patrimoine, des historiens et des architectes (1) lancent un appel dans Libération. Depuis dix ans, l'Etat vend ses vieilles prisons vétustes de centre-ville, pour les remplacer par de gigantesques ensembles loin des centres urbains. Beaucoup d'anciennes prisons sont détruites, souvent sans laisser le temps aux historiens d'en étudier l'histoire, d'en conserver des traces. Pièces essentielles de l'histoire architecturale de notre pays, les prisons sont aussi des lieux de mémoire: celle des prisonniers politiques, des victimes juives de Vichy, mais aussi celle des détenus de droit commun, ses «sans voix» qui sont aussi bien souvent privés de mémoire, et celle de toute une société.

Prisons : conserver ou détruire ?

Parfois non loin du patrimoine doré, cher à Malraux, il y a en France un autre patrimoine, sombre celui-là, un immense ensemble d'objets et d'archives mais aussi de bâtiments qui donnent à voir une facette moins glorieuse de notre histoire que sont les prisons, les asiles, et autres institutions de la contrainte. De ces milliers de fiches, de ces centaines d'établissements, des colonies pénitenciaires pour jeunes détenus aux prisons, jusqu'au bagne, notre paysage est saturé.

Le cas des prisons est exemplaire de cette situation. Avec le nouveau Code pénal au début du XIXe siècle, les prisons se multiplient en maisons d'arrêt, en maisons de correction et en maisons centrales. La prison, répondant à un programme nouveau, devient un enjeu architectural. Les philanthropes et les architectes s'en emparent. Des formes nouvelles sont expérimentées, ou sont reprises de modèles étrangers, particulièrement américains (les systèmes «pennsylvaniens» et «auburniens»). Les prisons cellulaires, plus ou moins panoptiques, apparaissent dans les années 1820. Elles sont souvent d'une grande qualité architecturale, œuvres de L.-P. Baltard, A. Blouet, E. Gilbert, N.-Ph. Harou-Romain, H. Lebas, E. Vaudremer.

Construites au XIXe siècle, beaucoup ont mal vieilli, parce que mal entretenues, inadaptées aux normes actuelles d'incarcération et surpeuplées en raison des politiques pénales. Le ministère de la Justice s'en défait ; elles sont à vendre ; certaines commencent à être démolies, entièrement ou partiellement.

Aujourd'hui, ce patrimoine est menacé, il est hors du droit commun : ni objet d'inventaires, ni intérêt d'une politique publique cohérente. Ici détruit, là transformé en médiathèque, ailleurs mis en vente... Qu'en faire ? Aujourd'hui certains enfants de Mettray, certains détenus de Sainte-Anne en Avignon revendiquent d'être passés par là, d'y avoir grandi, d'y

avoir souffert. Peut-on effacer à jamais les traces de la mémoire de millions d'individus, hommes, femmes et enfants, enfermés au cours des XIXe et XXe siècles ? Doit-on conserver ces établissements comme autant de monuments ? Si ces lieux sont reconvertis, comment concilier la mémoire des murs et leurs nouveaux usages ?

Conserver ou détruire les murs, préserver ou jeter les archives, relèvent d'un geste politique : l'affirmation ou la négation de la prise en compte collective d'une mémoire qui ne dit pas seulement l'histoire des sans-voix mais qui forme l'autre partie de la carte du territoire.

Considérons-nous que la privation de liberté doit aussi être une exclusion de l'histoire ? Nous, chercheurs, historiens, mais aussi acteurs du monde pénitentiaire nous appelons les pouvoirs publics, à l'occasion du bicentenaire de la création de la prison de Fontevraud (1814), à engager un vaste travail interministériel sur cette mémoire, ses lieux, ses traces. Nous ne prétendons pas apporter une réponse, nous souhaitons que collectivement la question soit posée.

(1) Signataires : Philippe Artières, directeur de recherches au CNRS (EHESS), Dominique Kalifa, professeur d'histoire à l'Université Paris1, Xavier Kawa-Topor, Abbaye de Fontevraud, David Niget, maître de conférence en histoire à l'Université d'Angers, Michelle Perrot, historienne, Pierre Pinon, professeur honoraire à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, Marc Renneville, directeur de recherche au CNRS et responsable du site criminocorpus, Jean-Claude Vilmont, maître de conférence en histoire à l'Université de Rouen et animateur du blog patrimoinecarceral.blogspot.fr.

A lire aussi [«A vendre, ancienne maison d'arrêt»](#)